

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juillet 2018

JEUNES MAJEURS VULNÉRABLES - (N° 1081)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS72

présenté par
Mme Bourguignon, rapporteure

ARTICLE 7

I. À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les établissements publics mentionnés »,

les mots :

« l'établissement public mentionné »;

II. Procéder à la même modification à l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.